



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRAL

UNEP/OzL.Pro/ExCom/82/53
9 novembre 2018

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS



COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-deuxième réunion
Montréal, 3 – 7 décembre 2018

PROPOSITION DE PROJET : LIBYE

Le présent document contient les commentaires et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination :

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche)

ONUDI

FEUILLE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Libye

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION APPROUVÉE	MESURE DE CONTRÔLE
Plan d'élimination des HCFC (phase I)	ONUDI (principale)	75 ^e	10 % d'ici 2018

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C groupe I)	Année : 2017	117,68 (tonnes PAO)

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)								Année : 2017	
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre les incendies	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					85,64				85,64
HCFC-141b		32,05							32,05

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Valeur de référence 2009 – 2010 :	118,37	Point de départ des réductions globales durables :	113,66
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	26,51	Restante :	87,15

(V) PLAN D'AFFAIRES		2018	
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)		2,65
	Financement (\$ US)		204 256

(VI) DONNÉES DU PROJET		2015	2016	2017	2018	Total	
Limites de consommation en vertu du Protocole de Montréal		106,54	106,54	106,54	106,54	s. o.	
Consommation maximale autorisée (tonnes PAO)		122,30	118,40	118,40	106,50	s. o.	
Financement convenu (\$ US)	ONUDI						
		Coûts du projet	1 717 950	0	0	190 893	1 908 843
		Coûts d'appui	120 257	0	0	13 362	133 619
Fonds approuvés par ExCom (\$ US)		Coûts de projet	1 717 950	0	0	0	1 717 950
		Coûts d'appui	120 257	0	0	0	120 257
Total des fonds demandés pour approbation à cette réunion (\$ US)		Coûts du projet				190 893	190 893
		Coûts d'appui				13 362	13 362

Recommandation du Secrétariat :	Examen individuel

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de la Libye, l'ONUDI, à titre d'agence d'exécution désignée, a présenté une demande de financement pour la deuxième et dernière tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant de 190 893 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence de 13 362 \$ US.¹ La présentation comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche, le rapport de vérification sur la consommation des HCFC pour 2017, ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2018 à 2019.

Contexte

Conformité avec la décision XXVII/11 de la réunion entre les Parties

2. Lors de leur vingt-septième réunion, les Parties ont noté que la consommation annuelle de HCFC de 144,0 tonnes PAO pour 2013 et de 122,4 tonnes PAO pour 2014 rapportées par la Libye dépassait la consommation maximale autorisée des Parties de 118,38 tonnes PAO en ce qui concerne ces substances contrôlées pour ces années et que la Libye était par conséquent non conforme aux mesures de contrôle de la consommation de HCFC en vertu du Protocole. Les Parties ont également noté avec satisfaction que la présentation par la Libye d'un plan d'action afin d'assurer son retour à la conformité avec les mesures de contrôle sur les HCFC du Protocole, en vertu desquelles la Libye s'engage précisément à réduire sa consommation de HCFC de 122,4 tonnes PAO en 2014 à pas plus de :

- (a) 122,3 tonnes PAO en 2015;
- (b) 118,4 tonnes PAO en 2016 et 2017;
- (c) 106,5 tonnes PAO en 2018 et 2019;
- (d) 76,95 tonnes PAO en 2020 et 2021; et
- (e) Et aux niveaux autorisés en vertu du Protocole de Montréal en 2022 et pour les années ultérieures.

3. Le Comité exécutif a ensuite approuvé la phase I du PGEH pour la Libye lors de la 75^e réunion afin de faciliter sa mise en œuvre du plan d'action pour redevenir conforme. Les cibles de contrôle proposées dans le plan d'action ont été utilisées comme cibles de contrôle du Protocole de Montréal pour la phase I du PGEH pour la Libye.

Rapport sur la consommation de HCFC

4. Le gouvernement de la Libye a rapporté une consommation de 117,68 tonnes PAO de HCFC en 2017, ce qui représente 0,70 tonne PAO de moins que la cible de contrôle établie dans le plan d'action pour l'année. La consommation de HCFC pour 2013-2017 est indiquée dans le tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC en Libye (2013-2017, données de l'Article 7)

HCFC	2013	2014	2015	2016	2017	Valeur de référence
Rectifiée (décision XXVII/11) tonnes PAO*	s. o.	s. o.	122,3	118,38	118,38	118,38
Consommation de HCFC (tonnes métriques)						
HCFC-22	1 658,14	1 585,50	1 631,00	1 560,45	1 557,00	1 586,00

¹ Conformément à la lettre du 29 septembre 2018 adressée au Secrétariat par la gestion générale du ministère de l'Environnement de la Libye.

HCFC	2013	2014	2015	2016	2017	Valeur de référence
HCFC-141b	480,00	320,00	273,64	295,73	291,35	283,07
Total (tm)	2 138,14	1 905,50	1,904.64	1,856.18	1,848.35	1 869,07
Consommation de HCFC (tonnes PAO)						
HCFC-22	91,20	87,20	89,71	85,82	85,63	87,25
HCFC-141b	52,80	35,20	30,10	32,53	32,05	31,13
Total (tonnes PAO)	144,00	122,40	119.81	118.35	117,68	118,38

* Rectifiée par la décision XXVII/11 des Parties.

5. La consommation de HCFC est en baisse depuis 2013. Cela s'explique principalement par la mise en œuvre du PGEH, spécialement du système de permis et de quotas qui a limité les importations de HCFC au pays, ainsi que l'introduction d'équipements sans HCFC.

Rapport de la mise en œuvre du programme du pays

6. Le gouvernement de la Libye a communiqué des données du secteur de la consommation des HCFC dans le cadre du rapport de mise en œuvre du programme du pays de 2017, et ces données correspondent aux données déclarées en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport de vérification

7. Le rapport de vérification a confirmé que le gouvernement a mis en œuvre un système de permis et de quotas efficace pour les importations et exportations des HCFC depuis 2015 et que la consommation totale des HCFC pour 2017 était de 117,68 tonnes PAO. La vérification a conclu que la Libye est conforme à la cible établie dans l'Accord avec le Comité exécutif et au niveau de consommation autorisée en vertu de la décision XXVII/11.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH

Cadre juridique

8. Le gouvernement de la Libye a promulgué le Décret-loi n° 228 en juin 2015 afin d'introduire le système de permis et de quotas concernant les HCFC et les équipements fonctionnant avec les HCFC. Le cadre réglementaire soutient également l'interdiction d'établir de nouvelles capacités de fabrication utilisant des HCFC et présente un assouplissement en matière de droits de douane pour les solutions de remplacement. Pendant la première tranche, les codes douaniers du système harmonisé ont été introduits afin de suivre les HCFC. Le cadre juridique fait l'objet d'un examen afin de déterminer s'il doit inclure des mesures réglementaires supplémentaires, notamment des exigences de sécurité connexes aux réfrigérants inflammables et toxiques, une interdiction concernant la libération incontrôlée de HCFC pendant l'entretien, ainsi qu'une interdiction concernant l'importation de produits et d'équipements utilisant les HCFC.

Secteur de fabrication des produits de mousse

9. Les conversions de trois entreprises de fabrications de mousses ont été incluses dans la phase I du PGEH afin d'éliminer 23,8 tonnes PAO de HCFC-141b. Les équipements pour deux entreprises (Al-Najah et Al-Amal Alkhadar) ont été fabriqués; cependant, les conditions de sécurité actuelles en Libye retardent leur distribution aux bénéficiaires. La livraison devrait avoir lieu d'ici la fin de 2018 et les conversions seront achevées d'ici la fin de mars 2019.

10. La troisième entreprise, Alyem, n'est plus en exploitation. L'Unité nationale de l'ozone et l'ONUDI ont demandé d'annuler le projet. Par conséquent, les 747 533 \$ US associés au projet (715 137 \$ US pour la conversion et 32 396 \$ US pour la formation et l'assistance technique), plus les coûts d'appui d'agence de 52 327 \$ US, seront remboursés lors de la 82^e réunion.

Secteur de l'entretien en réfrigération

11. En raison des conditions de sécurité au pays, seules des activités limitées ont été mises en œuvre comme ceci :

- (a) L'ONUDI a fourni une formation à Vienne pour les employés de l'Unité nationale de l'ozone et l'expert technique en administration générale de l'environnement en ce qui concerne la gestion des procédures de permis et de quotas; planification et mise en œuvre du projet et du programme (incluant l'approvisionnement et la gestion financière);
- (b) Le système de permis et de quotas afin de contrôler l'importation de HCFC a été renforcé en collaboration avec d'autres ministères du gouvernement, dont le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Administration générale des douanes; le système harmonisé de codes été révisé afin de différencier les HCFC; et
- (c) Les employés de l'Unité nationale de l'ozone et l'expert technique ont participé à différentes réunions (p. ex., 39^e et 40^e réunions du Groupe de travail à composition non limitée au Protocole de Montréal), associées avec des ateliers portant sur différents programmes thématiques pour l'élimination des HCFC, l'atelier sur la réduction du HFC en mars 2018 à Vienne et les activités connexes après la ratification à l'Amendement de Kigali.

Mise en œuvre et suivi du projet

12. L'Unité nationale de l'ozone a surveillé et coordonné la mise en œuvre du PGEH et a rapporté les progrès de la mise en œuvre.

État du décaissement des fonds

13. En date de septembre 2018, après avoir déduit les fonds à rembourser associés à l'annulation de la conversion chez Alyem, le financement restant pour la première tranche sera de 970 417 \$ US. De ce montant, 169 169 \$ US ont été décaissés (17,4 %), soit 155 316 \$ US pour les activités d'investissement et 13 853 \$ US pour les activités du secteur de l'entretien. Le solde de 801 248 \$ US sera décaissé en 2019.

Plan de mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

14. Au cours de la deuxième tranche, les activités suivantes seront mises en œuvre entre décembre 2018 et décembre 2019 :

- (a) Achever la conversion des entreprises des mousses (aucun coût supplémentaire);
- (b) Développer des directives nationales afin de promouvoir l'établissement de centres de récupération des réfrigérants (16 677 \$ US);
- (c) Acquérir des équipements pour les centres de récupération (161 616 \$ US); et
- (d) Acquérir des unités de récupération portatives (12 600 \$ US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH

Cadre juridique

15. Le gouvernement de la Libye a délivré des quotas d'importation de HCFC de 105,66 tonnes PAO pour 2018, ce qui est inférieur à la cible de contrôle de 106,5 tonnes PAO autorisées en vertu de la décision XXVII/11.

16. Le Secrétariat s'est renseigné en ce qui concerne la mise en œuvre des autres mesures de contrôle du plan d'action noté par la décision XXVII/11, qui incluait entre autres l'imposition d'une interdiction sur l'acquisition d'équipements de climatisation contenant des HCFC et envisageait une interdiction sur l'importation de ces équipements. L'ONUDI a répondu que le gouvernement examine actuellement la nécessité de mesures supplémentaires requises dans le cadre juridique actuel, à la lumière des changements prévus en raison de la ratification à l'Amendement de Kigali. De plus, les solutions de remplacement actuellement offertes possèdent un fort potentiel de réchauffement de la planète ou encore présentent des problèmes associés à l'inflammabilité, à la toxicité, à la complexité technique ou à des coûts plus élevés. La formation requise en matière de sécurité et d'entretien pour les techniciens afin d'utiliser des solutions de remplacement à faible potentiel de réchauffement de la planète doit encore être entreprise. L'imposition de ces mesures supplémentaires dans le cadre juridique existant pourrait ne pas se concrétiser avant 2020.

Secteur de fabrication des produits de mousse

17. Étant donné les conditions de sécurité en Libye, le Secrétariat s'est renseigné pour savoir si l'ONUDI sera capable de poursuivre la mise en œuvre des activités incluses dans le PGEH. L'ONUDI a rapporté que les conditions de sécurité s'amélioreraient; le bureau du PNUD du pays (un destinataire pour la livraison des équipements et un assistant pour le dédouanement) a repris ses opérations à Tripoli. Par conséquent, un programme de livraison, d'installation, de tests et d'essais, de formation et de commande concernant les équipements a été proposé et amorcé. L'ONUDI a en outre indiqué que les équipements pour l'une des entreprises des mousses (Al-Najah) ont été expédiés en Libye. D'après le plan, la conversion de la chaîne de mousses devait être achevée d'ici la fin de décembre 2018. Les équipements pour Al-Amal Alkhadar ont également été fabriqués, mais ils sont retenus chez le fournisseur, en attendant que la préparation du site soit terminée afin de respecter les exigences d'installation. La conversion chez Al-Amal Alkhadar devrait s'achever d'ici la fin de mars 2019.

18. L'ONUDI a également indiqué que les experts techniques seront envoyés en Libye par les fournisseurs d'équipements afin de participer à l'installation, aux tests, aux essais et à la commande des nouvelles chaînes. La formation sur l'exploitation et la maintenance des nouvelles chaînes de mousses sera également fournie aux opérateurs. L'Unité nationale de l'ozone surveillera le processus de mise en œuvre.

Secteur de l'entretien en réfrigération

19. En prenant note que seules des activités limitées ont été mises en œuvre dans le secteur de l'entretien et que la deuxième tranche se concentre sur la récupération des réfrigérants, le Secrétariat a suggéré de donner la priorité à la formation des techniciens et des agents douaniers afin d'améliorer de façon durable les pratiques d'entretien des techniciens et renforcer la capacité nationale en matière de

contrôle sur les importations de HCFC. Par conséquent, l'ONUDI a révisé le plan et a inclus les activités suivantes dans la deuxième tranche :

- (a) Mettre à jour le cadre juridique, l'application des règlements, le développement d'un système de permis et de quotas exploité par voie électronique (20 000 \$ US);
- (b) Renforcer les capacités des douanes, notamment : la formation de trois formateurs et de vingt agents douaniers sur le contrôle des importations de HCFC et la prévention du commerce illégal ; l'intégration des contrôles d'importation pour les SAO dans le programme de formation des agents douaniers ; et l'acquisition de quatre identifiants de réfrigérants à fonctions multiples (48 000 \$ US, dont 13 470 \$ US provenant de la première tranche) ;
- (c) Développer et mettre à niveau le programme de formation des techniciens; renforcer les institutions de formation et les associations en réfrigération, incluant la traduction de matériel de formation en arabe (36 000 \$ US);
- (d) Former trois formateurs et cinquante techniciens sur les bonnes pratiques d'entretien, l'entretien des équipements de réfrigération et climatisation ainsi que les enjeux de sécurité connexes aux réfrigérants inflammables et toxiques (50 000 \$ US);
- (e) Acquérir des équipements modèles de formation pour les institutions de formation, des outils et équipements d'entretien pour les techniciens et les tests des équipements (40 000 \$ US); et
- (f) Réaliser les activités de sensibilisation sur l'élimination des HCFC et sur l'introduction de technologies à faible potentiel de réchauffement de la planète, ainsi que surveiller et coordonner le projet (10 363 \$ US).

20. En ce qui concerne les outils et équipements à acheter pour les techniciens et les institutions de formation, l'ONUDI a prévenu que si les conditions de sécurité au pays le permettent, l'Unité nationale de l'ozone distribuera les outils et surveillera leur usage; autrement, l'approvisionnement sera mis en attente.

État du décaissement des fonds

21. Le Secrétariat a noté que, mises à part les conditions de sécurité au pays, des progrès ont été atteints lors de la mise en œuvre de la phase I, bien que le niveau de décaissement (17,4 %) se trouve sous la limite des 20 pour cent. L'ONUDI a insisté sur le fait que 304 100 \$ US attribués à l'achat d'équipements pour le secteur de la fabrication sont retenus et en attente de la livraison, et que la somme sera allouée lorsque les équipements seront livrés aux entreprises bénéficiaires. Cela augmenterait le décaissement de 49 pour cent. Le Secrétariat a en outre pris note que, des 27 323 \$ US approuvés pour les activités du secteur de l'entretien pour la première tranche, 13 853 \$ US ont été décaissés (50,7 %). Tout le financement de la deuxième tranche a été prévu pour le secteur de l'entretien. Selon le récent rapport de l'ONUDI sur l'amélioration des conditions de sécurité au pays, il apparaît que l'approbation de la deuxième tranche lors de la présente réunion aiderait le pays dans sa mise en œuvre anticipée des activités dans le secteur de l'entretien et dans l'avancement de la mise en œuvre générale du PGEH.

Conclusion

22. Le gouvernement de la Libye met en application un système de quotas et de permis afin de contrôler l'importation et l'exportation de HCFC, et la consommation de HCFC pour 2017 est inférieure à la cible de contrôle établie dans l'Accord entre le gouvernement et le Comité exécutif. Les conversions des chaînes de fabrication de mousses progressent et devraient être complétées avant mars 2019. La

formation en matière de gestion pour le système de permis et de quotas a été offerte aux employés de l'Unité nationale de l'ozone. Selon les rapports de l'ONUDI, les conditions de sécurité s'améliorent et devraient continuer de s'améliorer pour permettre la mise en œuvre des activités dans le secteur de l'entretien. Compte tenu des progrès atteints et du décaissement de 49 % qui sera atteint après l'arrivée des équipements, et en prenant note que la consommation de HCFC de 117,68 tonnes PAO en 2017 n'est que de 0,70 tonne PAO sous le niveau de consommation autorisé en vertu de la décision XXVII/11 (avec un risque potentiel que le pays ne soit pas conforme), le Secrétariat recommande au Comité exécutif d'envisager l'approbation de la deuxième tranche, de façon exceptionnelle, étant entendu que le financement ne sera transféré à l'ONUDI que lorsque le décaissement de la première tranche atteindra les 20 pour cent.

RECOMMANDATION

23. Le Comité exécutif pourrait envisager :

- (a) De prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) de la Libye;
- (b) De prendre note du remboursement de 747 533 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence de 52 327 \$ US, par l'ONUDI lors de la 82^e réunion en raison de l'annulation du projet de conversion des mousses chez Alyem;
- (c) De demander au gouvernement de la Libye et à l'ONUDI de présenter un rapport périodique sur la mise en œuvre du programme de travail connexe à la dernière tranche et un rapport de vérification sur la consommation chaque année jusqu'à l'achèvement de la phase I;
- (d) De demander de rembourser le solde des fonds restant au moment de la fin de la phase I et de présenter un rapport de fin de projet à la deuxième réunion du Comité exécutif en 2020; et
- (e) D'approuver la deuxième et dernière tranche de la phase I du PGEH pour la Libye, et le plan de mise en œuvre de la tranche correspondant pour 2018-2019, pour la somme de 190 893 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence de 13 362 \$ US pour l'ONUDI, en prenant note que le pays risque d'être non conforme par rapport au Protocole de Montréal, étant donné que la consommation de HCFC rapportée en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal pour 2017 n'était que de 0,70 tonne PAO inférieure au niveau de consommation autorisée en vertu de la décision XXVII/11 des Parties, et étant entendu que le financement ne sera transféré à l'ONUDI que lorsque le décaissement de la première tranche atteindra les 20 pour cent.